

COMMUNE DE BRAX

Assistance à la mise en place d'une stratégie globale & Préfiguration des orientations programmées d'aménagement

PHASE 2 PLAN GUIDE - COPIL

14 février 2024



Maîtrise d'ouvrage



Equipe



PHASE 2 PLAN GUIDE - COPIL

0- RAPPEL DES ENJEUX

I- ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

II- DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

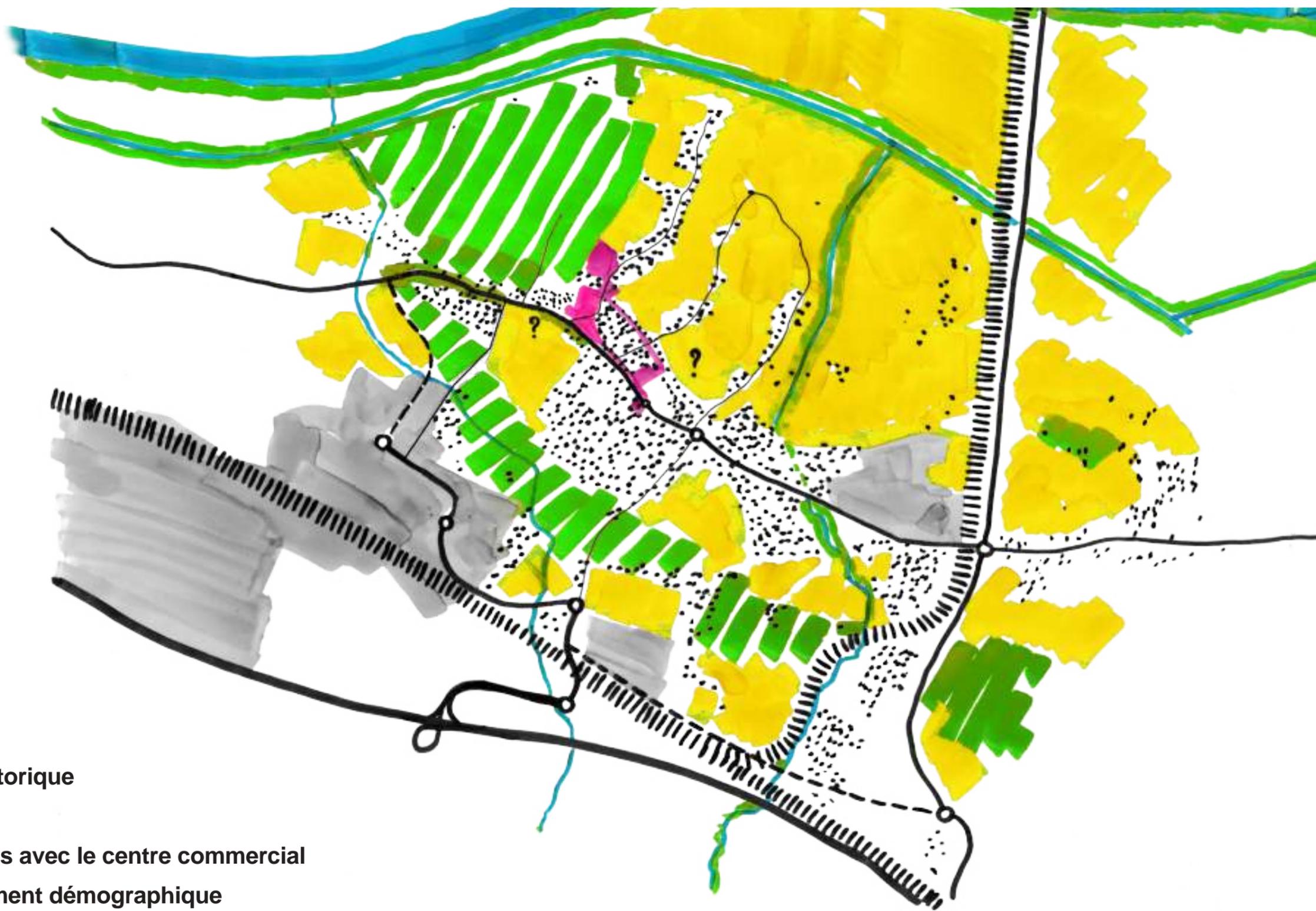
III - POTENTIEL DES QUARTIERS RÉSIDENTIELS EXISTANTS

IV- ELARGIR ET RENFORCER LE CENTRE-BOURG

V- BRAX 2040?

0- RAPPEL DES ENJEUX

QUELS ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DE BRAX ?



1- Renforcer le centre historique

- jusqu'au gymnase
- travailler les liaisons avec le centre commercial

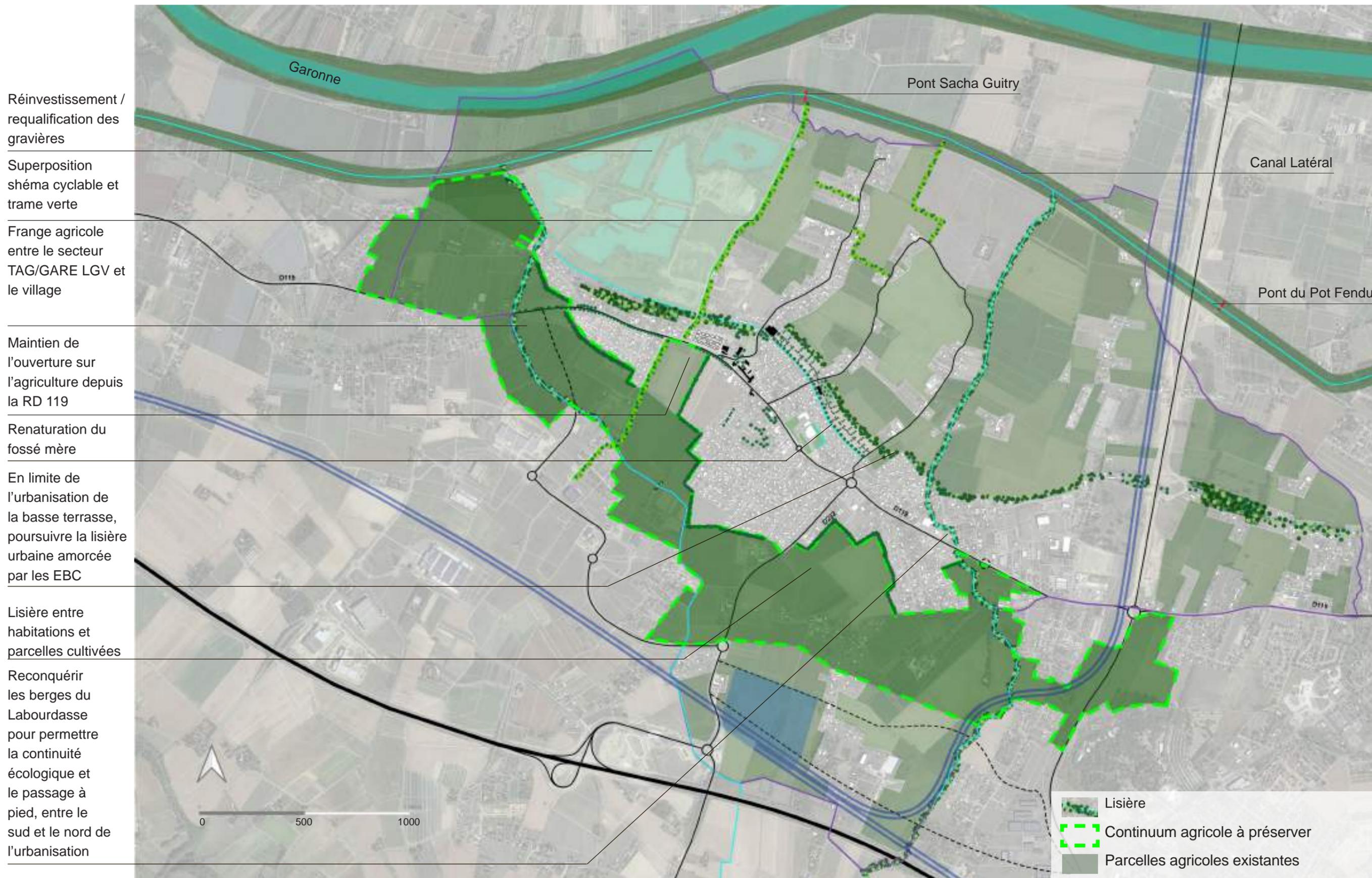
2- Contenir le développement démographique

3- Affirmer les limites du bourg

- frange agricole entre le bourg et la gare ?

I- ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

ARTICULER TRAME VERTE ET BLEUE ET AGRICULTURE



I- ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

CONTINUUM AGRICOLE, CLARIFIER LES LIMITES DU VILLAGE

La frange agricole, limite entre la TAG, la gare et le village est un continuum agricole qui se justifie pour :

- préserver les terres agricoles à forte valeur agronomique,
- caractériser les limites du village par rapport à la TAG et au secteur gare/LGV (à ce titre, elle est très bien perçue par les habitants reçus en concertation)
- garantir l'autonomie alimentaire (à l'échelle macro)
- réduire l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols,

La protection du caractère agricole de cette bande sera affirmée au PLUI, et pourra donner lieu à une Zone Agricole Protégée.

Elle inclut des parcelles agricoles mais aussi de façon marginale des parcelles bâties, pour lesquelles le développement de la construction sera gelé. Dans le cas d'une nouvelle urbanisation, elle peut s'inscrire dans le projet d'urbanisation à condition de rester vierge de toute construction.

La bande agricole ainsi constituée s'étoffera sur les communes adjacentes (Sainte Colombe, Le Passage).

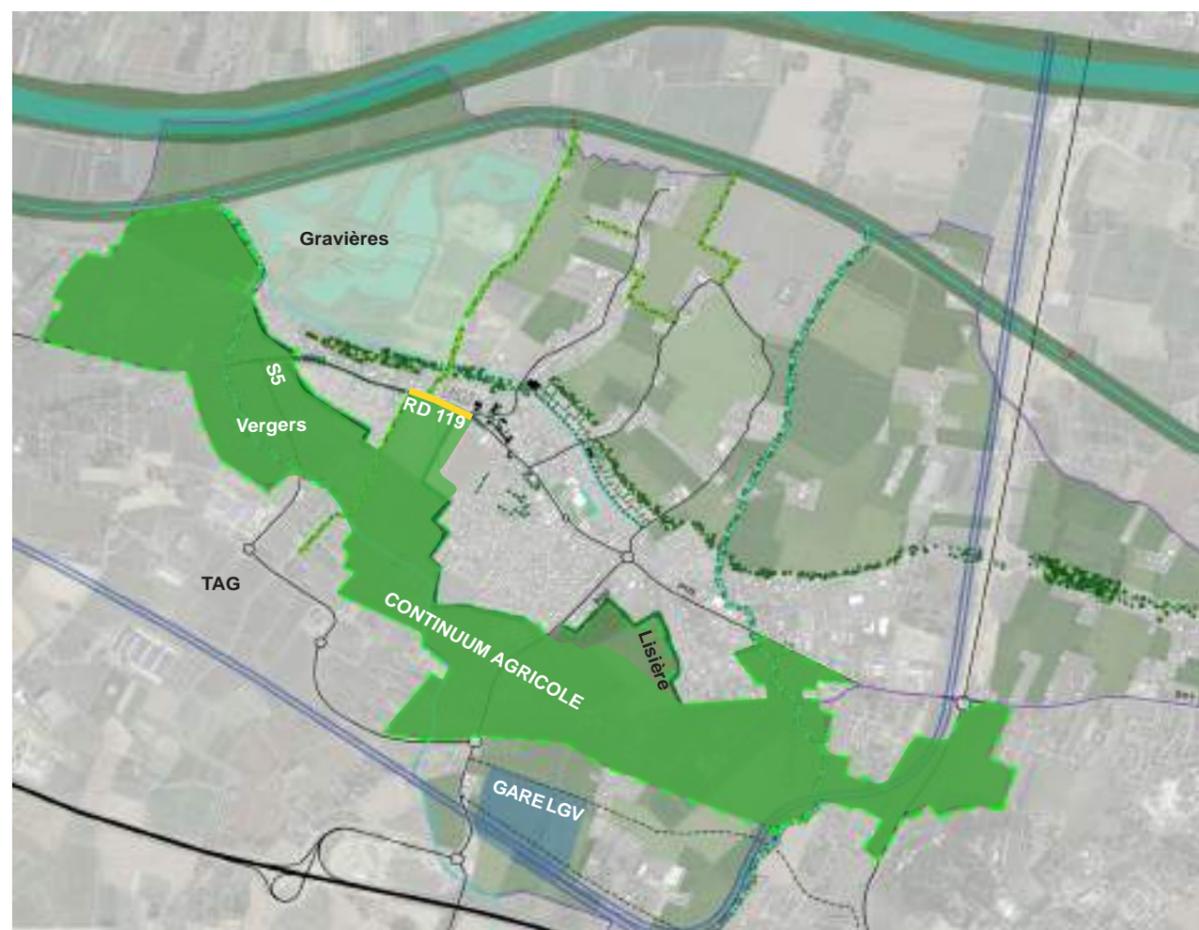
La nature des cultures et la gestion de ces terrains pourra s'enrichir dans le temps de :

- lisières entre urbanisation et agriculture qui amélioreront la cohabitation, la qualité des paysages et la biodiversité,
- d'itinéraires de promenades, liens piétons cycles interquartiers, qui accompagneront cette lisière,
- de la création de jardins, ouvriers, familiaux ou partagés qui contribueront à plus de dialogue entre urbanisation et agriculture, habitants du péri urbain et agriculteurs,
- de nouvelles pratiques agricoles qui renforceront les qualités de ce secteur agricole, comme l'agroforesterie, qui avec la plantation d'arbres, marquera plus significativement la coupure, contribuera mieux à l'atténuation du réchauffement climatique et à la qualité des eaux.

A l'ouest la bande agricole ainsi protégée rejoint le site des gravières et le canal latéral. A l'est en s'étendant vers la commune du Passage une continuité est à rechercher vers le secteur agricole situé à l'extrémité Est de la commune de Brax

La liaison dite S5 qui va permettre la création de la rocade sud de Brax en passant par la TAG traverse ce continuum agricole. C'est un secteur de vergers à forte valeur ajoutée, il sera pertinent d'interroger le tracé du barreau S5 et d'envisager de le déplacer plus au nord du ruisseau de la Seynes pour préserver cette exploitation. C'est une réflexion à partager avec l'exploitante présente en réunion de concertation.

Enfin la parcelle agricole située en face du bourg historique, est incluse dans cet ensemble, elle reste la dernière opportunité de rendre perceptible dans la traversée du village le fort caractère agricole de la commune.



Préserver l'ouverture visuelle sur les champs cultivés depuis le centre-bourg.



Parcelles agricoles menacées par le barreau S5

I- ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

CONTINUUM AGRICOLE, CLARIFIER LES LIMITES DU VILLAGE



Agroforesterie dans la Vienne (86)

L'agroforesterie est l'association d'arbres et de cultures ou de prairies sur une même parcelle. Cette pratique ancestrale permet une meilleure utilisation des ressources, une plus grande diversité biologique et la création d'un micro-climat favorable à l'augmentation des rendements.



Conserver une diversité au sein du parcellaire (vergers, bosquets, champs cultivés, ...)



Jardins familiaux en limite de village à Fontenay-le-Fleury (78)



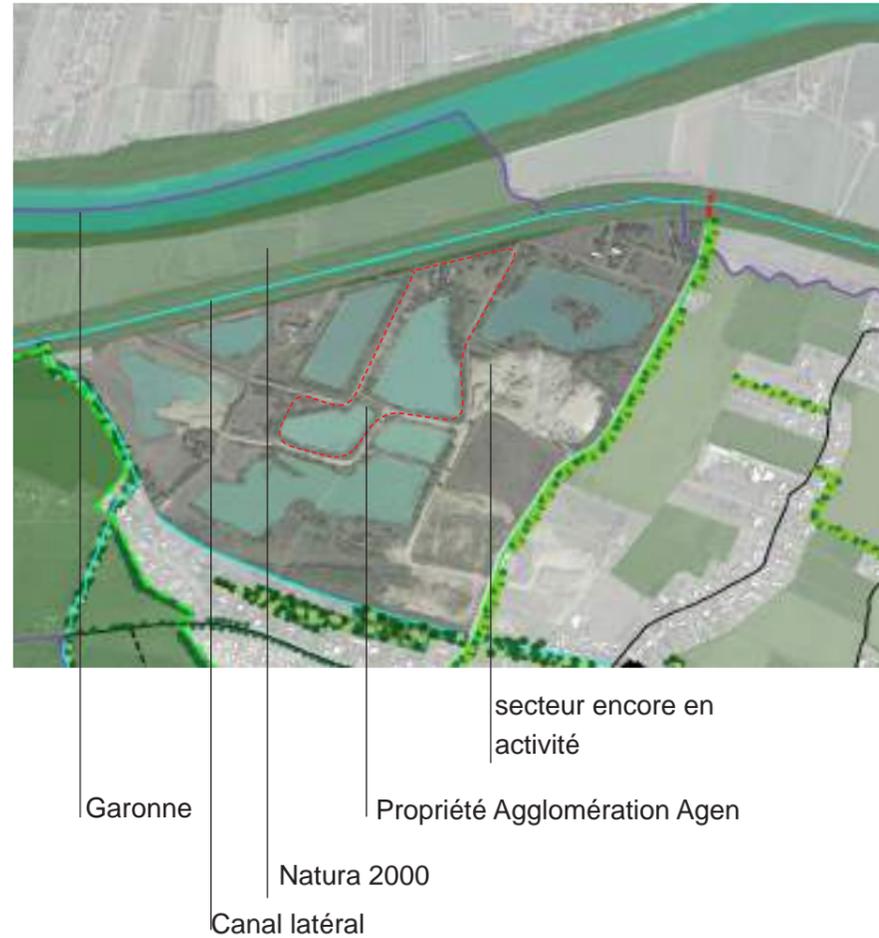
ZAP de Chécy (45, Loiret)



ZAP de Chécy (45, Loiret)

I- ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

PROJET DE RECONVERSION DES GRAVIÈRES



Le site des gravières au nord de la commune, à proximité du canal latéral et de la Garonne (classée Zone Natura 2000 pour laquelle l'extension du périmètre est à l'étude), est encore en exploitation pour environ 1/3 de sa superficie.

Le secteur en friche est en partie propriété de l'agglomération d'Agen, un projet de valorisation touristique et d'aire de loisirs a été élaboré avec l'ONF en 2013, laissé sans suite.

Sur la partie en friche, faune et flore se sont développés et constituent aujourd'hui un réservoir de biodiversité notable, composant des paysages de grande qualité contrastant avec ceux de la plaine cultivée.

La valeur paysagère et naturelle du site, sa position stratégique à proximité du canal latéral justifierait une valorisation touristique du site. Cependant laisser se développer faune et flore sans plus d'intervention humaine est aussi une approche vertueuse. Si la commune souhaite se réappropriier le site, les exemples de compromis entre valorisation/aménagement et préservation sont nombreux comme cela a été fait sur la réserve naturelle du Marais d'Orx dans les Landes.

Les Gravières pourront également être identifiées comme site potentiel pour la Zone d'Accélération des ENR et ainsi favoriser le développement de photovoltaïque flottant, préserver terres agricoles et perméabilité des sols.

Un projet de photovoltaïque développé sur la partie propriété de l'Agglomération d'Agen, pourrait être une source de financement pour le projet de valorisation (exemple du projet de la Mondonne en Ariège).



I- ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

LISIÈRES URBAINES ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



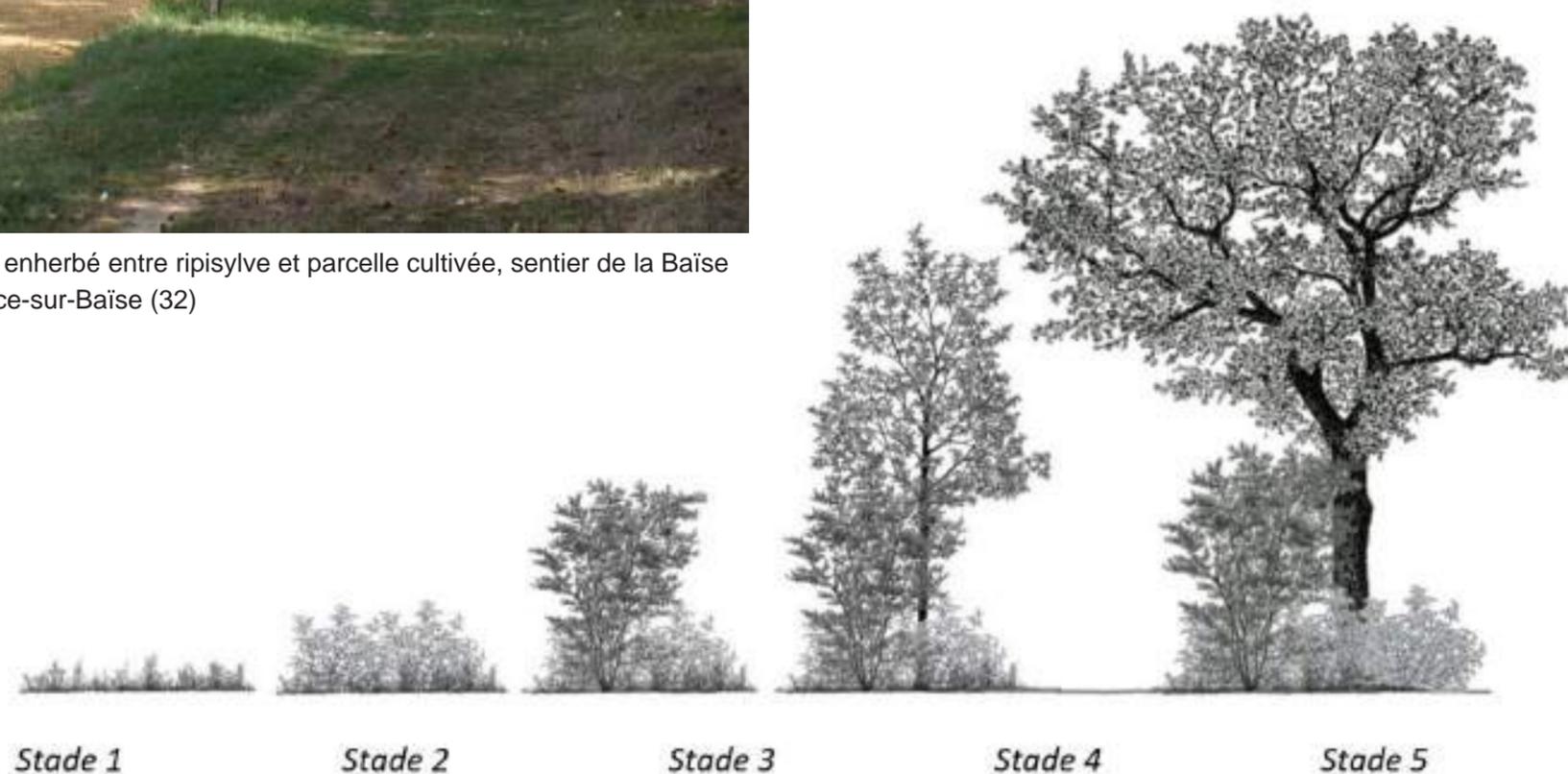
Chemin enherbé entre ripisylve et parcelle cultivée, sentier de la Baïse à Valence-sur-Baïse (32)

Pour compléter et mailler la trame verte en place, on s'appuiera sur :

- le développement de lisières urbaines,
- la valorisation de chaque organe de la trame bleue, et notamment, la Seyne, le Labourdasse et la renaturation du fossé mère qui longe le pied de talus entre plaine et terrasse basse (projet en cours),
- le redéploiement de la lisière nord, liée au talus, déjà support de 2 EBC,
- l'accompagnement de chaque élément du plan de cheminement, et voie cyclable par des haies et fossés longitudinaux.



Valoriser la trame verte et bleue, support de continuités écologiques.



Le principe de régénération naturelle assistée pourra faciliter le développement des lisières

Ce principe consiste à reboiser des terrains dont les arbres ont été coupés. C'est une technique agroforestière de gestion des friches, des terrains non cultivés, voire des futures surfaces pastorales.

Laisser la végétation spontanée se développer permet une amélioration progressive du milieu, indispensable à l'implantation ultérieure d'arbres et d'arbustes. Sa mise en place se fait par un arrêt des interventions et d'installation de "mise en défend".



Longer la lisière, La Rochelle

I- ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

ARTICULATION TVB ET MOBILITÉS DOUCES

Berge sud du canal, mailler les liaisons entre les 2 ponts

Traverser le site des gravières

Développer le maillage D119 / canal

Développer le maillage sud de part et d'autre de la D 292

Le réseau de circulation à vocation piétonne et cyclable figuré ci contre reprend les préconisations du schéma cyclable de l'agglomération (2021), complété par :

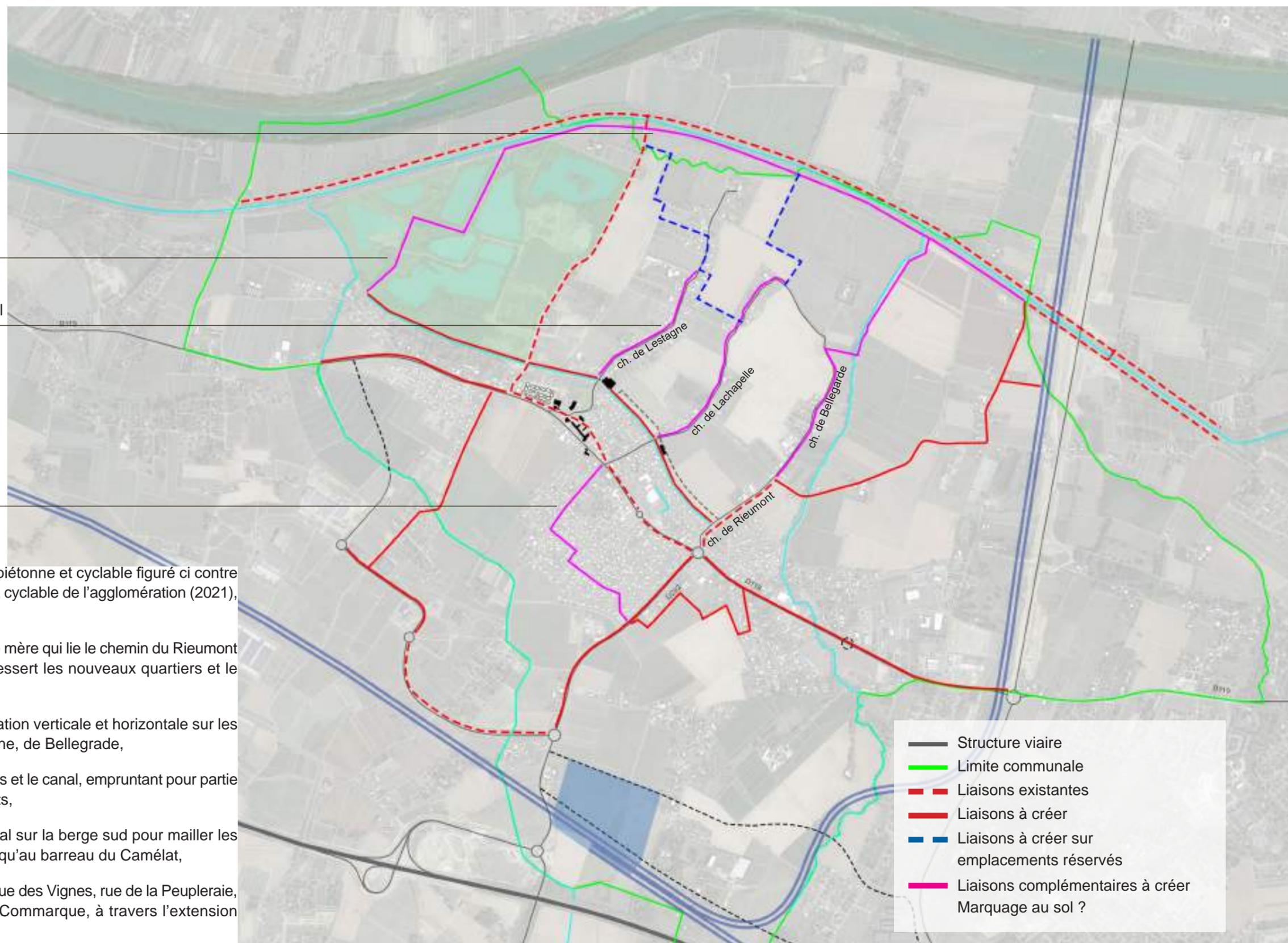
- un cheminement le long du fossé mère qui lie le chemin du Rieumont à l'Est aux gravières à l'Ouest et dessert les nouveaux quartiers et le centre historique,

- des aménagements en signalisation verticale et horizontale sur les chemins de Lachapelle, de Lestagne, de Bellegrade,

- des continuités entre ces chemins et le canal, empruntant pour partie les emplacements réservés existants,

- un cheminement le long du canal sur la berge sud pour mailler les chemins nord sud des gravières jusqu'au barreau du Camélat,

- un maillage chemin de la Rose, rue des Vignes, rue de la Peupleraie, rue des Ormes, vers le chemin de Commarque, à travers l'extension urbaine sud



II- DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Secteur de développement qui permet de renforcer le centre, créer du lien entre le centre historique et le centre commercial, créer une boucle viaire alternative à la D119 lien entre les 2 entités dynamiques



Cette extension va permettre de recomposer le quartier d'habitat social adjacent, de créer une façade urbaine de qualité en limite Ouest du bourg perceptible depuis la D119 en entrée de bourg ouest

II- DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

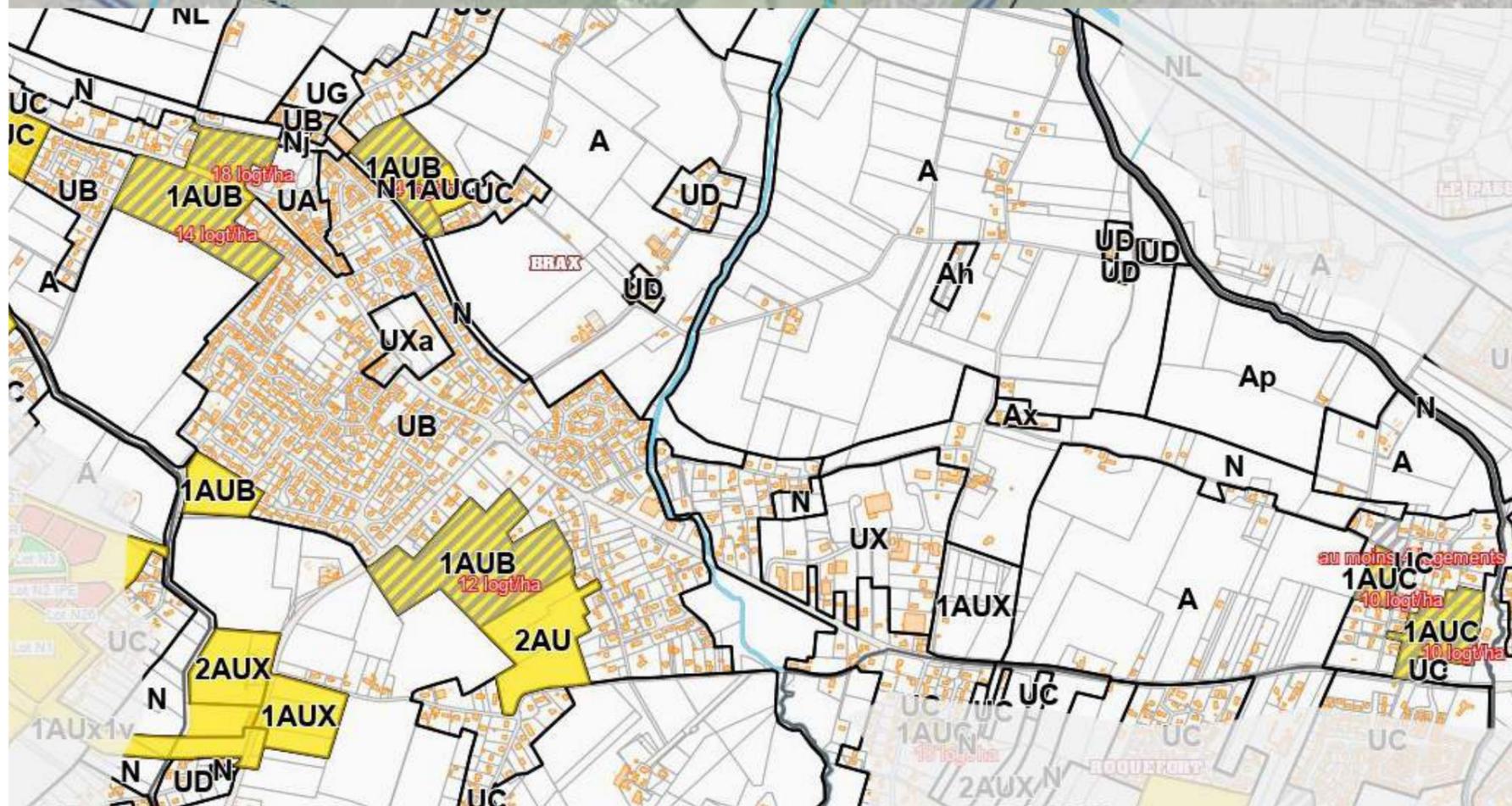
La juxtaposition avec le zonage du PLUi en vigueur en 2023 fait apparaître:

- la réduction du secteur 1AUB à l'Ouest, qui correspond à la parcelle située au sud de la D119, en entrée de bourg,
- la suppression des parcelles 1AUB et 2AU entre la D212 et le ch. de Commarque,
- la suppression des parcelles 1AUC à l'Est de la commune

Ces évolutions ont vocation à affirmer le recentrage de l'urbanisation aux abords des équipements et commerces, à clarifier la limite sud de l'urbanisation et permettre le continuum agricole entre TAG/gare et village

Par ailleurs la parcelle que nous proposons d'ouvrir à l'urbanisation partiellement située à l'arrière du super U entre le ch. de Rieumont et le ch. de Lachapelle vient permettre le maillage arrière entre le centre historique et le centre commercial.

Les secteurs 2AUX et 1AUX, à la connection de la TAG avec la D 292, seront préférablement déportés dans la TAG, la D292 perdant à la mise en place de la rocade sud toute vocation industrielle et économique.



Extrait zonage PLUi en vigueur

II- DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Attrait pour la maison individuelle.
Population quittant les centres villes au profit des périphéries dont les prix, taxes et dispositifs fiscaux favorisent l'attractivité

Déploiement de lotissements pavillonnaires en périphérie des villes et villages

Diminution des espaces naturels, agricoles et forestiers
(perte de biodiversité, augmentation des émissions de GES, ...)

Loi Climat et Resilience

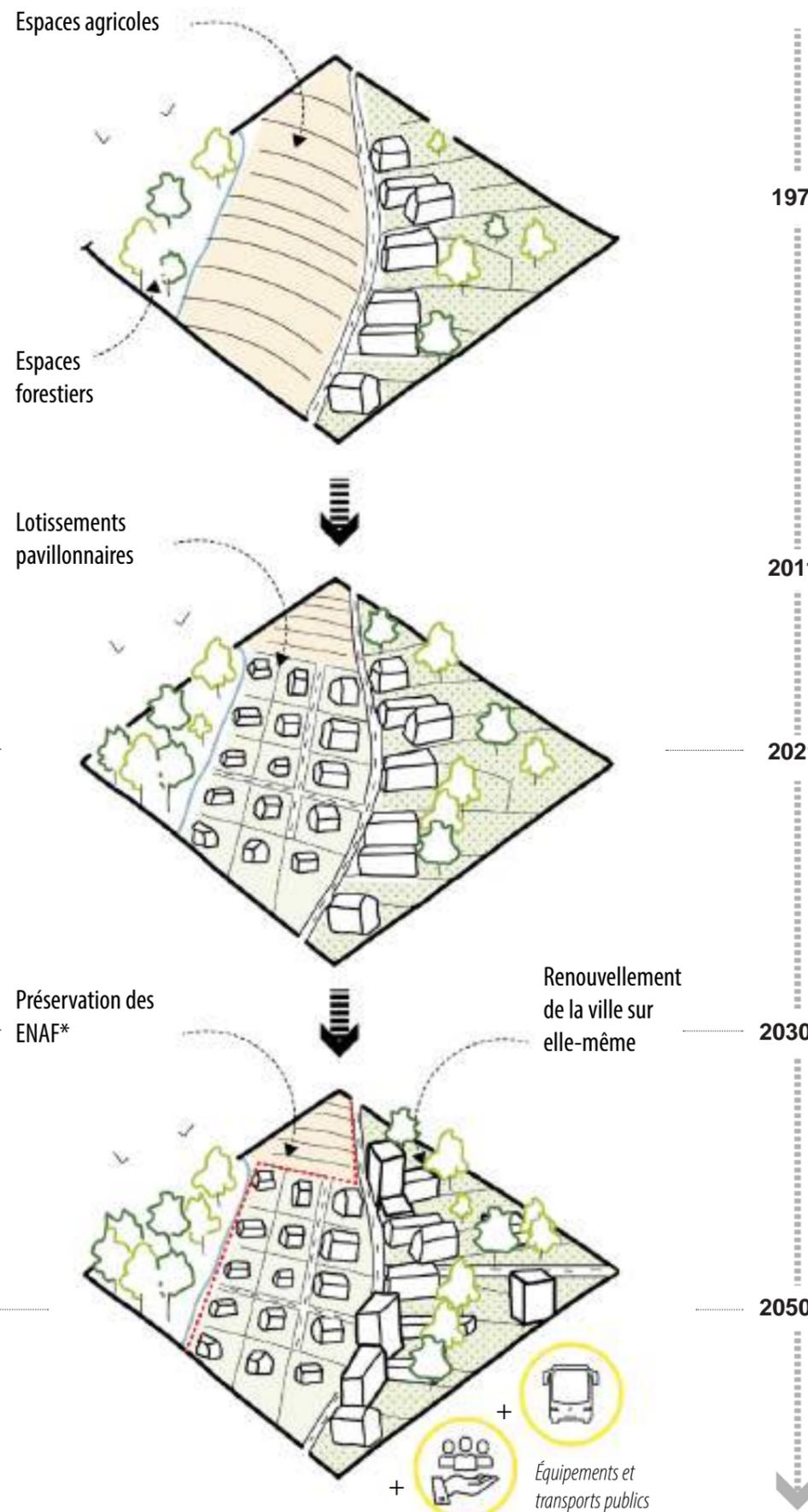
Objectif de baisser l'émission des GES d'ici 2030

Division par deux de la consommation foncière des ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)

Sobriété foncière

Objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

objectif de limiter de façon stricte l'artificialisation croissante des espaces naturels, agricoles et forestiers.



Consommation foncière

26,6 ha artificialisés

Depuis 2021 : Déjà 9,3 ha environ artificialisés ou en cours (lotissements, maison médicale, bureaux)

Le PLUi permet l'urbanisation de 26.5 ha encore non consommés

Objectif 2030 : ≤ 13.3 ha artificialisés

= 0 ha artificialisés

Ce calcul sera traité à l'échelle de l'agglomération. Ce premier travail à l'échelle communale permet de prendre conscience des évolutions en cours et de visualiser leurs impacts.

*Issu des Cahiers toulousains - document prescriptif pour le renouvellement urbain de Toulouse

II- DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

SITUATION ACTUELLE DE BRAX:

2147 Habitants

Déjà 9.3 ha artificialisés depuis 2021

HORIZON 2035

Estimation au fil de l'eau d'après les tendances 2013/2018

2315 Habitants

Objectif 2030 : $\leq 13,3$ ha artificialisés
valeur à mettre à perspective sur la globalité de l'agloo

HORIZON 2035

Si secteurs ouverts à l'urbanisation dans le PLUI actuel entièrement urbanisés selon nb logts programmés

2707 Habitants

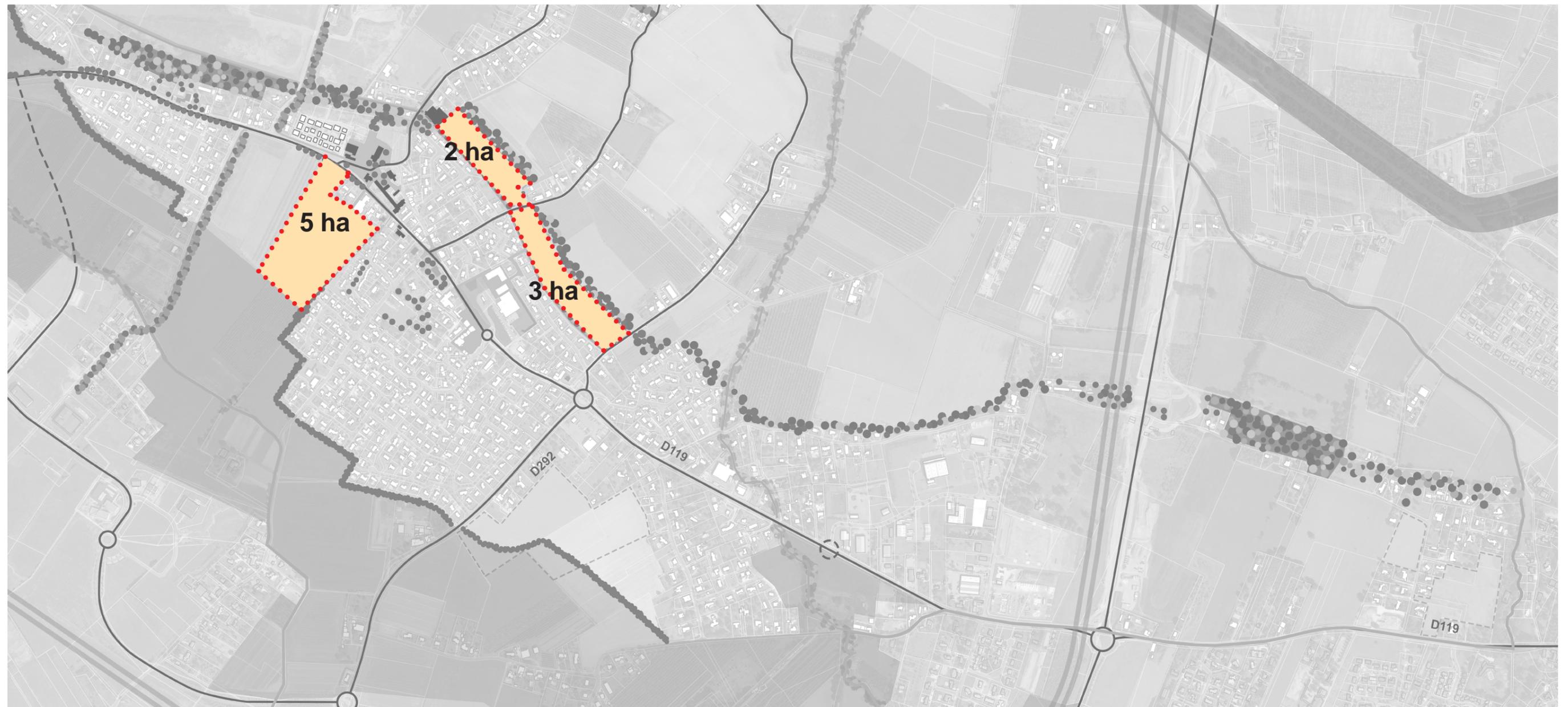
HORIZON 2035

Si urbanisation 10ha avec densité 17lgt/ha,

2487 Habitants

10 hectares = 170 logements = 340 habitants

17 logts /ha - 2hts/lgt



II- DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

VERS UNE AUTRE FORME D'HABITAT



Des maisons autonomes en énergie ?



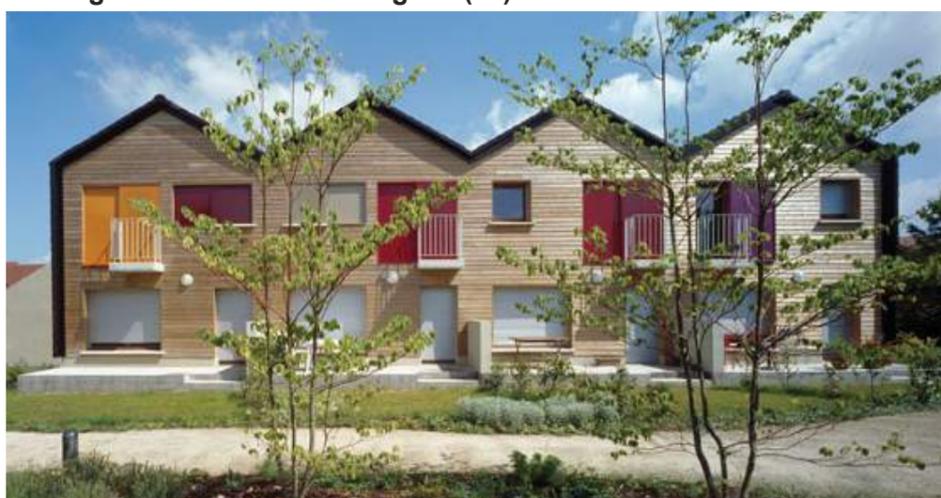
Un éco-quartier à Hédé-Bazouges (35)



Huit logements collectifs à Trignac (44)



Un lotissement à Mayrinhac-Lentour (46)



Maisons mitoyennes à Villiers-le-Bâcle (91)



Maisons individuelles avec espaces de stationnements groupés à Cares (33)



Logements individuels sociaux à Chanteloup-en-brie (77)

III - POTENTIEL DES QUARTIERS RÉSIDENTIELS EXISTANTS

POTENTIEL DE DENSIFICATION DU TISSU RÉSIDENTIEL

Construire sur sa parcelle, effectuer une division parcellaire

La démarche 'BIMBY' (Build In My Backyard), littéralement 'construire dans mon jardin'. C'est un principe de densification douce, qui propose une alternative à l'étalement urbain en construisant sur les grandes parcelles du tissu pavillonnaire existant.

Comme évoqué lors du diagnostic le potentiel des quartiers existant à Brax est faible mais à prendre en compte par avec une analyse parcellaire fine.



PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI EXISTANT

Le centre bourg historique de Brax, est embryonnaire et ne porte pas la structure urbaine du village actuel. Cependant il existe dans le tissu urbain quelques constructions antérieures à 1950, dans la qualité émerge dans le paysage urbain.

Il sera intéressant de protéger ces constructions qui contribuent au caractère du village, ces constructions se situent pour parti aux abords de la D119. Le repérage opéré dans cette étude n'est pas exhaustif et sera complété, pour que ces constructions fassent l'objet d'une identification au PLUI qui en préserve l'intégrité et la qualité.



PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARBORÉ

Ces constructions sont pour partie accompagnées d'arbres, formant quelques fois un parc (c'est le cas de l'hôtel situé au sud de la D119, dans la traversée de bourg), qui contribuent très positivement à la qualité de la traversée du bourg et globalement à la qualité des paysages urbains. Des arbres ou groupes d'arbres existent également en coeur de lotissement.

Le potentiel des parcelles densifiables qui seront identifiées sera à mettre en balance avec le risque de voir disparaître un patrimoine arboré déjà mature et de valeur.

Plusieurs options sont possibles afin de recenser et protéger le patrimoine arboré:

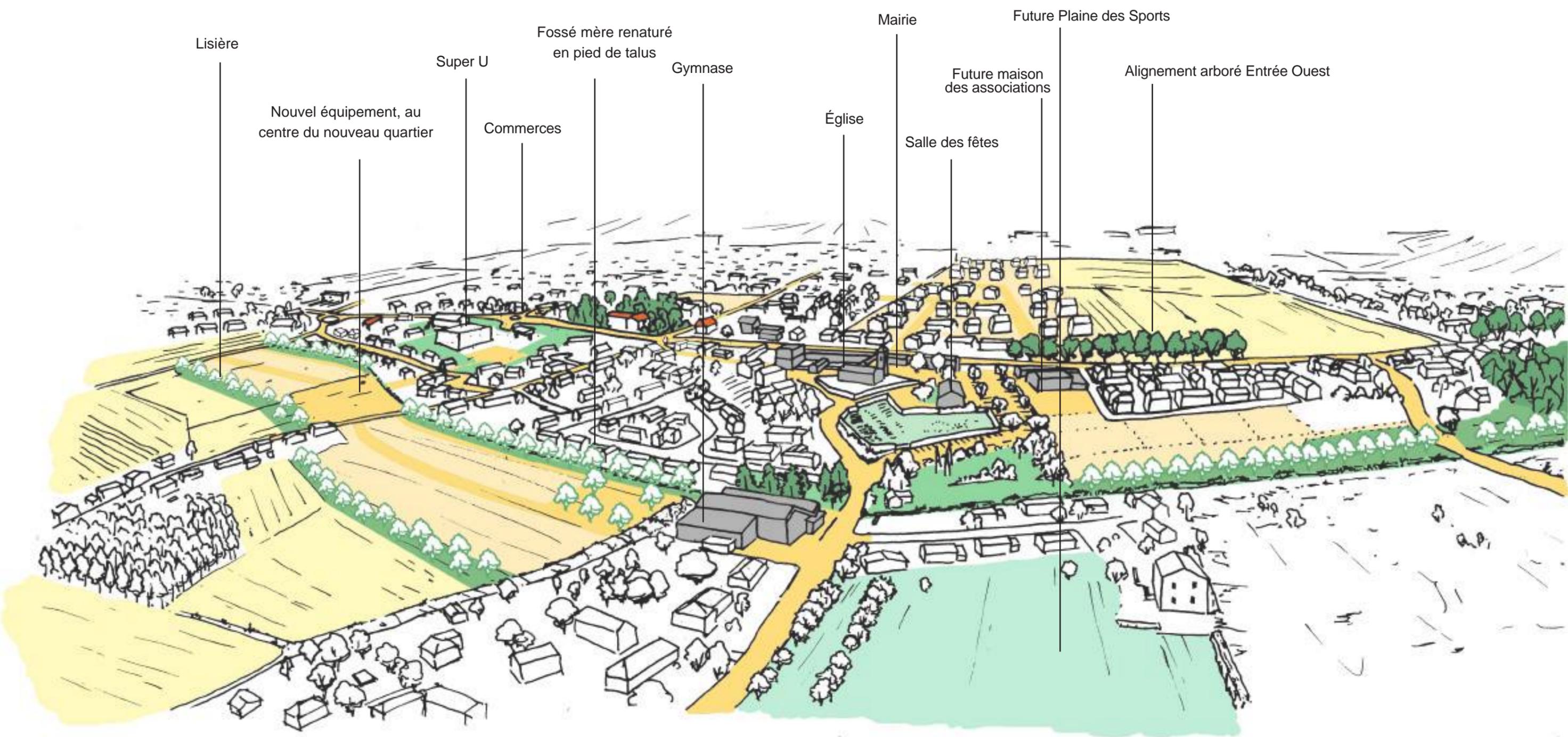
- **Faire un diagnostic et inventaire précis des arbres** par un dispositif collaboratif avec les habitants, qui pourra être validé et complété par un organisme spécialisé.
- **Protéger les arbres au PLUI, en la classant en EVP (Espace Vert Protégé) ou en EBC (Espace boisé Classé).**



IV- ELARGIR ET RENFORCER LE CENTRE-BOURG



IV- ELARGIR ET RENFORCER LE CENTRE-BOURG



Axonométrie secteur centre bourg

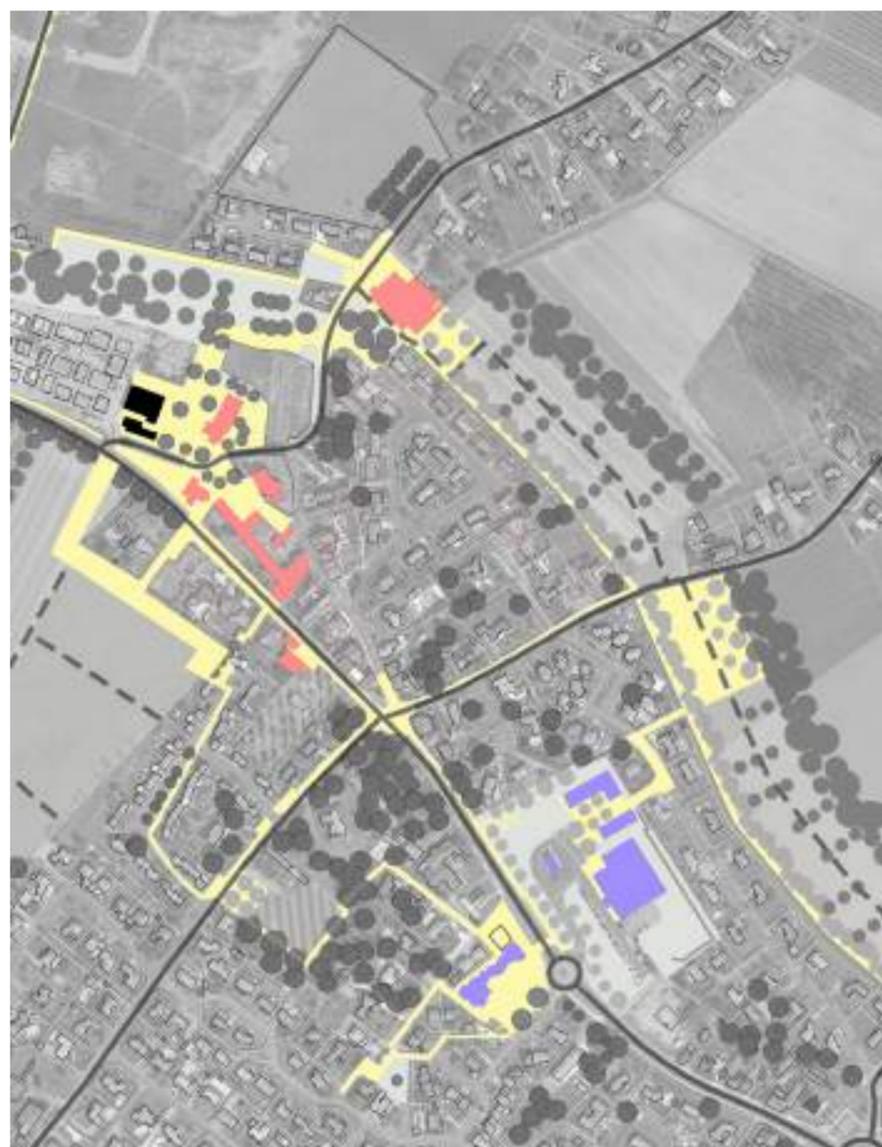
IV- ELARGIR ET RENFORCER LE CENTRE-BOURG

ÉVOLUTION POTENTIELLE DES ÉQUIPEMENTS ET COMMERCES

SITUATION ACTUELLE

SITUATION À MOYEN TERME

SITUATION À LONG TERME



- Infrastructures publiques
- Infrastructures privées /commerces

Maison des Associations

Démolition du foyer des jeunes qui intègre la MA, parvis du presbytère à valoriser en front de RD 119

Extension du Super U, création d'une place commerciale liée aux quartiers arrières

Implantation du CLAE qui libère de l'espace dans l'école

Potentiel commerces et / ou logements

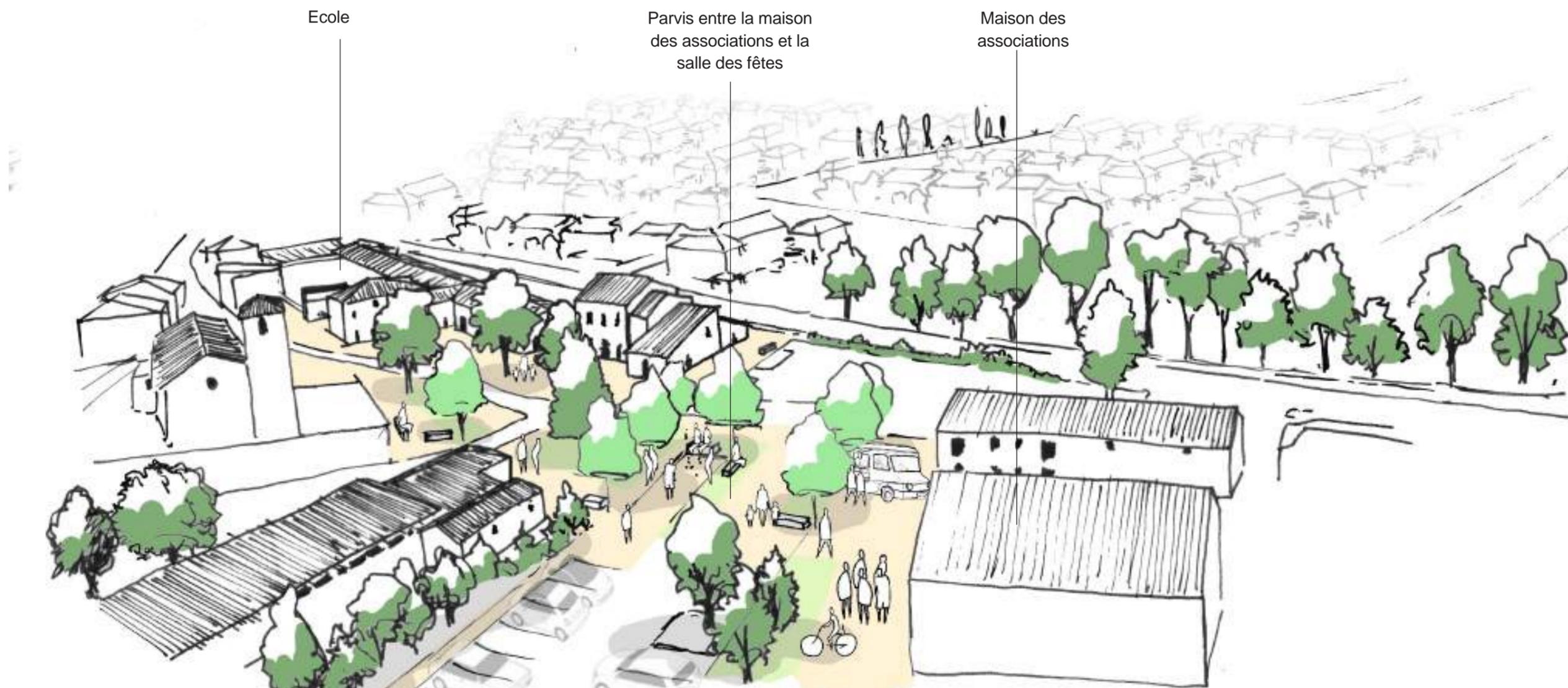
En fonction de l'évolution des besoins si l'école actuellement suffisante et ayant encore un potentiel d'extension devrait être reconstruite, le bâtiment pourra accueillir du commerce, sa position en front de RD 119 y est favorable, la mixité d'usage du centre sera intéressante.

Démolition des commerces actuels pour construction de commerces en RDC et activités tertiaires en étages

Nouvel équipement (école reconstruite, collège ou équipement culturel intercommunal)

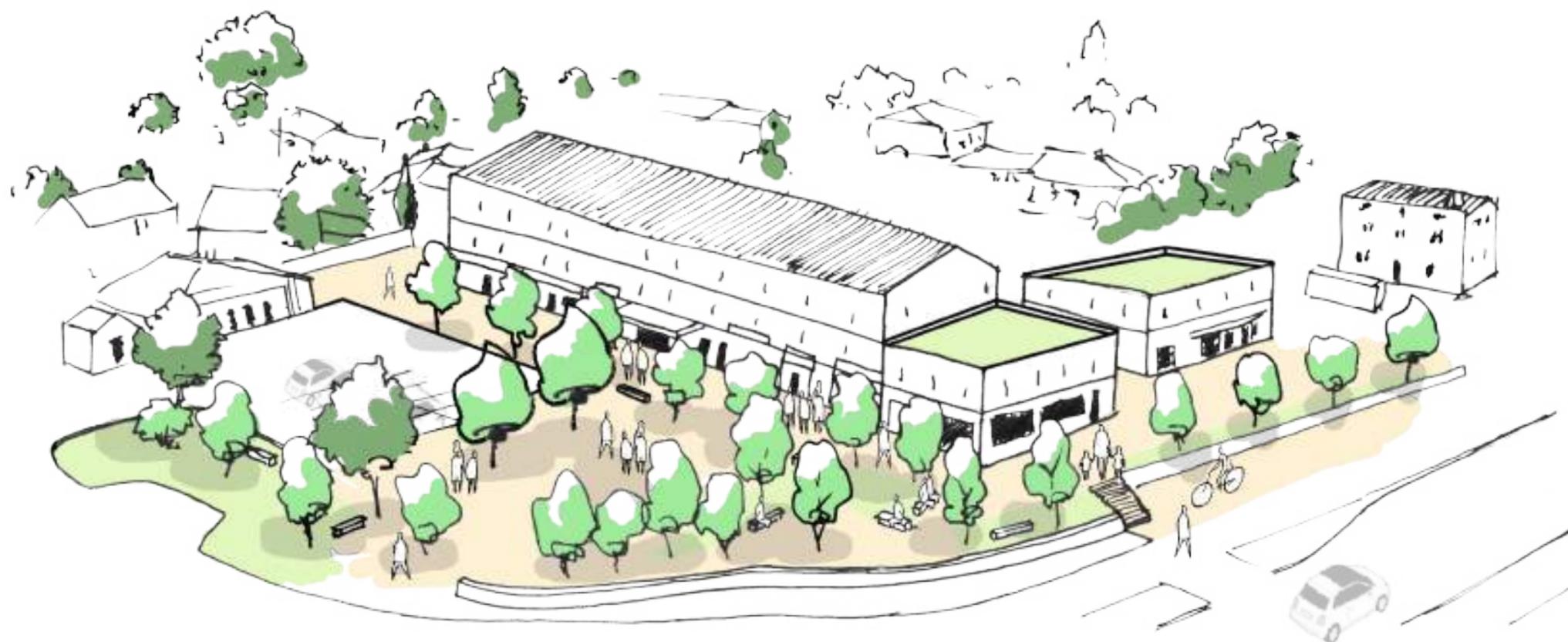
IV- ELARGIR ET RENFORCER LE CENTRE-BOURG

MAISON DES ASSOCIATIONS ET ESPACES PUBLICS ADJACENTS



IV- ELARGIR ET RENFORCER LE CENTRE-BOURG

EVOLUTION DE LA PLACE COMMERCANTE / DÉMOLITION RECONSTRUCTION / REQUALIFIER L'ENTRÉE DE BOURG



Les commerces existants au sud de la D119, en entrée de bourg, sont installés dans un ensemble bâti en RDC. Ce sont des constructions privées qui se développent autour d'un espace public, qui a une fonction unique de parking.

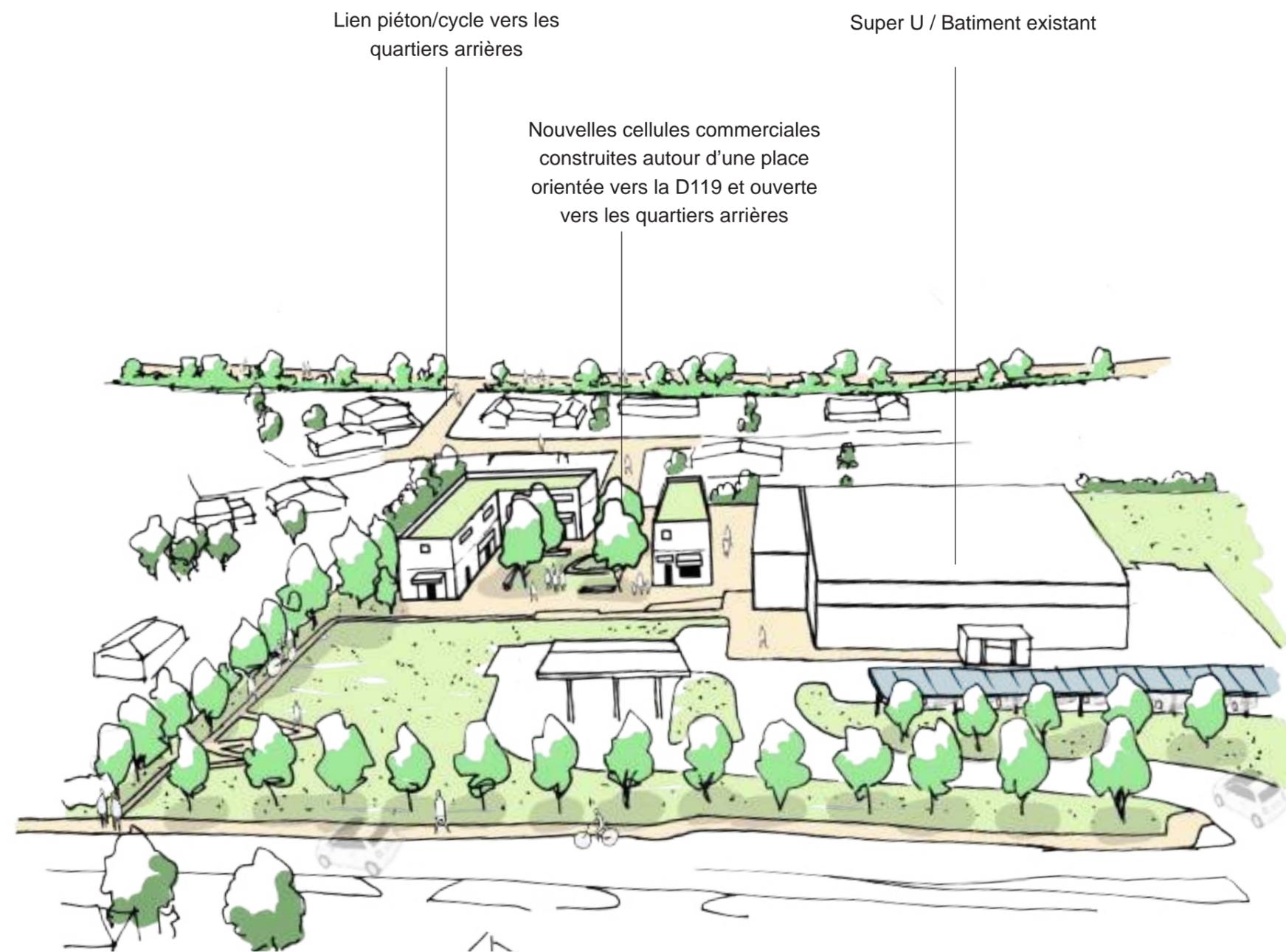
Il sera intéressant de favoriser un programme de démolition / reconstruction du bâti privé qui pourra englober la pharmacie située en arrière plan, pour faire monter en qualité cette entrée dans le bourg, avec un programme en R+1/R+2 (R+3?), qui pourra mixer commerce et tertiaire ou logement, accompagner d'une requalification de l'espace public pour évoluer vers une place, offrant, terrasses, bancs, accueillant des commerces itinérants, etc...



Requalification place commerçante à Gradignan

IV- ELARGIR ET RENFORCER LE CENTRE-BOURG

EXTENSION DU SUPER U, UNE OPPORTUNITÉ POUR CRÉER UN LIEU DE VIE DE QUALITÉ



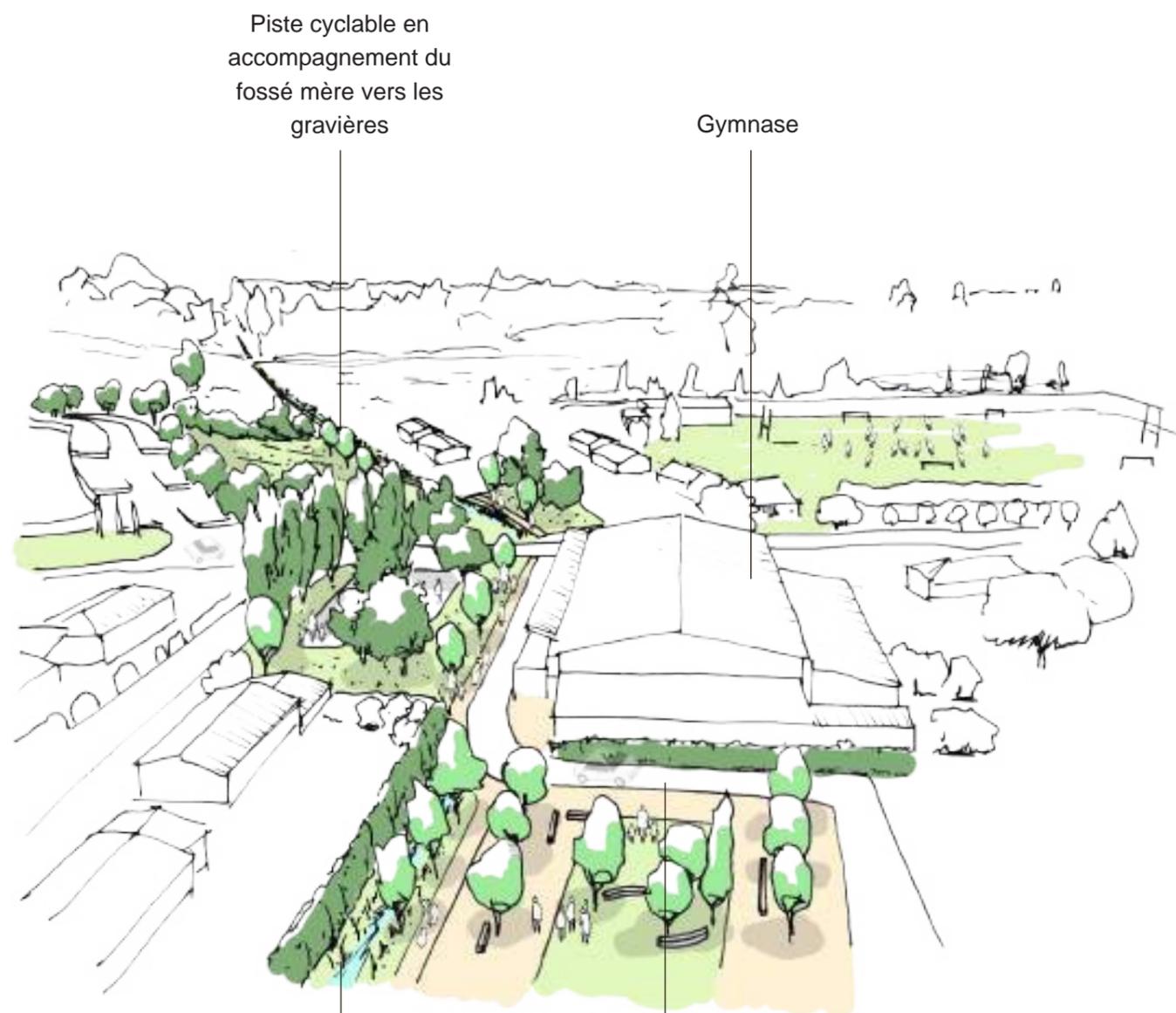
Parvis commerces à Coire en Suisse



Village des Marques, Miramas (13)

IV- ELARGIR ET RENFORCER LE CENTRE-BOURG

ASSOCIER TRAME VERTE ET BLEUE ET LIENS PIÉTON/CYCLE POUR RECOMPOSER LE VILLAGE



Piste cyclable en accompagnement du fossé mère vers les gravières

Gymnase

Renaturation du fossé mère et piste cyclable

Voie à sens unique pour bouclage arrière du centre bourg à travers les nouveaux quartiers

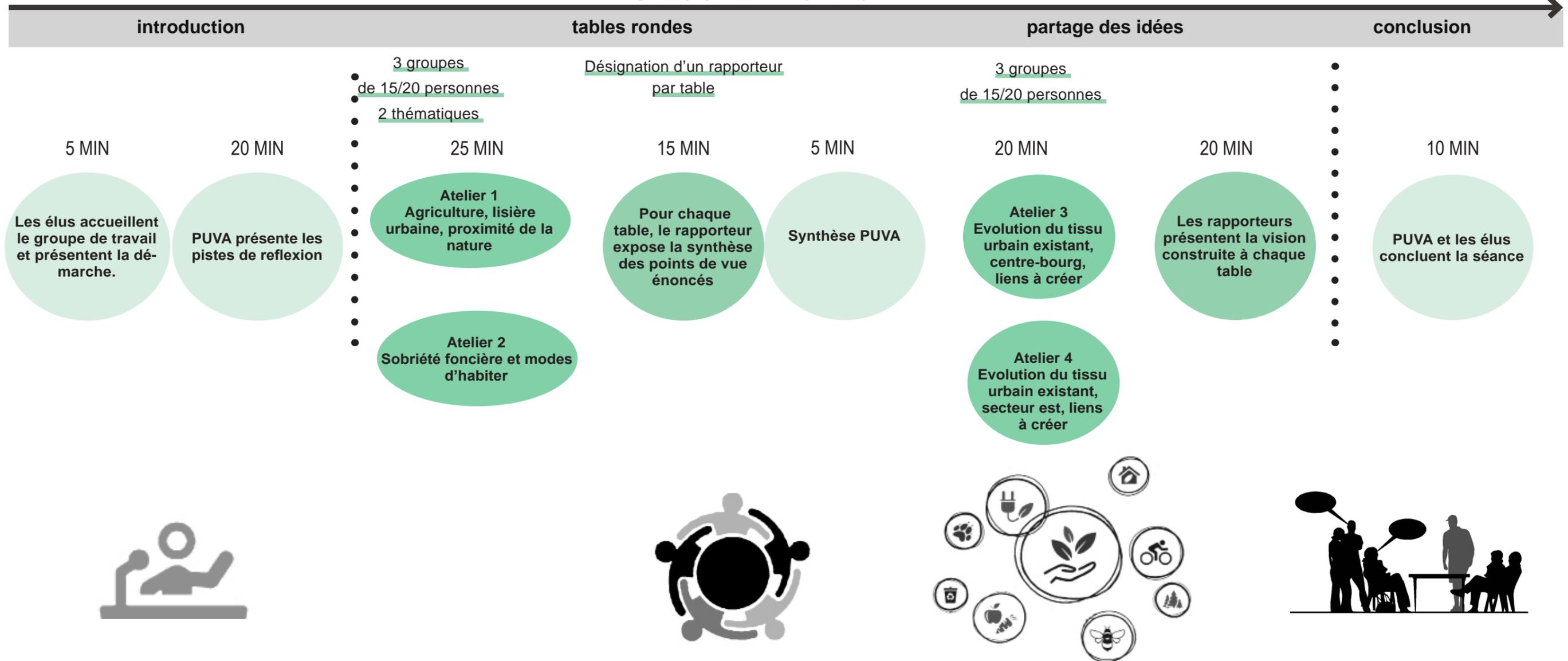


DÉROULEMENT ATELIERS

LE 23 NOVEMBRE À 18H30

Atelier 2 Étude Urbaine - Plan Guide - Phase 2

DURÉE GLOBALE ENVIRON 2H10



COMPTE RENDU DE LA CONCERTATION DU 23 NOVEMBRE 2023

SYNTHÈSE DE L'ATELIER 1

THÈME 1: AGRICULTURE, LISIÈRE URBAINE ET PROXIMITÉ AVEC LA NATURE

Envies des habitants:

Une coupure verte pour limiter l'impact sur l'agriculture et les entités boisées

L'idée d'une coupure verte doit s'établir comme un maillage des entités existantes. Elle s'intègre ici en continuité des Gravières, des parcelles agricoles de la basse plaine, des abords de la Garonne et du Canal Latéral et des différents cours d'eau qui composent le territoire pour former une grande boucle d'espaces à caractère naturel, agricole ou forestier autour de Brax.

La préservation de ces espaces peut être pensée en limitant la consommation foncière agricole pour les projets de route. Un itinéraire routier intermédiaire au barreau S5 permettrait par exemple d'éviter la destruction de parcelles agricoles locales de fruitiers.

Favoriser l'accès aux espaces de nature et de loisirs

Les activités de nature représentent un intérêt important pour les Braxois qui mettent en avant leur volonté de valoriser l'accès à ce patrimoine existant. Penser les connexions jusqu'au Canal latéral à pied et en vélo depuis les routes actuelles en impasse. La localisation des emplacements réservés actuels serait à repenser au niveau des limites parcellaires existantes plutôt qu'à travers champs pour limiter le morcellement de cultures déjà en place. La facilitation d'accès aux différentes traversées du Canal Latéral est à valoriser via l'aménagement de la rive gauche sur l'ensemble de la limite communale.

La redécouverte du paysage des Gravières, est évoquée par l'ouverture d'un sentier qui pourrait être aménagé de la même manière que le parc naturel de Passeligne à Agen. On y retrouve un cadre naturel assez marqué tout en bénéficiant d'une multitude d'usages: sportif, pédagogique, promenade. Les intentions d'aménagement devront être pensées dans le respect des entités naturelles en places qui constituent ici un réservoir de biodiversité important.

Une réticence au photovoltaïque est assez présente de par l'aspect non esthétique de l'ouvrage et des réels avantages directs pour les Braxois.

Densifier les continuités de la Trame Verte et Bleue

La densification de la trame verte s'exprime par la valorisation des espaces plantés au sein du tissu du centre bourg mais également



Riverain évoquant la notion de boucle verte autour de Brax

de ses abords. Le traitement d'une lisière arborée en pied de talus permettrait d'anticiper le développement d'une continuité entre les deux espaces boisés présents sur la commune.

Le maintien et la mise en valeur des ripisylves existantes est à intégrer dans la réflexion globale pour valoriser la trame bleue. La reconstitution d'une ripisylve sur les abords du ruisseau mère apporterait plus de qualité paysagère en pied de talus et pourrait également participer à créer de nouvelle continuité douce dans le centre bourg.



THÈME 2: SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET MODE D'HABITER

Conserver du foncier agricole
proche du centre bourg

Densifier aux abords
du centre bourg

Limiter les extensions
vers le sud



Anticiper la densification urbaine aux abords des centralités existantes

La limitation de la consommation foncière amorcée par la Loi Climat et Résilience questionne la densification des villes sur le développement de nouvelles typologies d'habitat. Avec un tissu principalement composé d'habitat pavillonnaire, l'intégration de nouvelles formes d'habiter doit s'appréhender de manière qualitative. L'objectif est ici de penser les futures extensions dans un travail de cohérence avec le tissu existant tout en proposant une nouvelle manière de vivre à Brax.

Le maintien d'un caractère villageois se fait ressentir chez les Braxois:

- Conserver et créer des zones calmes.
- Anticiper les connexions viaires et douces de ces futurs quartiers avec le tissu existant.
- Anticiper la densité afin de limiter l'usage de la voiture individuelle dans le centre bourg.
- Travailler l'interface bâtie avec des seuils arborés et des lisières avec les parcelles agricoles.
- Conserver des ouvertures sur le paysage agricole depuis le centre bourg et travailler sur l'image d'un village.

COMPTE RENDU DE LA CONCERTATION DU 23 NOVEMBRE 2023

SYNTHÈSE DE L'ATELIER 2

THÈME 3&4: ÉVOLUTION DU TISSU URBAIN EXISTANT, LIENS À CRÉER

Renforcer les continuités existantes

Le centre bourg de Brax offre peu de connexions entre la place de la Mairie et la zone plus commerciale avec le récent super U. Il apparaît primordial, au vue de la densification potentielle du tissu urbain, d'anticiper les futures continuités piétonnes et cyclables structurantes.

Ces continuités doivent également être étudiées à l'échelle des lotissements existants pour limiter l'usage de la voiture individuelle sécuriser et faciliter les déplacements doux sur l'ensemble de la commune.

Valoriser les espaces publics

La mise en valeur des espaces publics fait partie des enjeux majeurs. L'objectif est ici de penser un aménagement plus inclusif avec la création de vrais lieux de rencontre. La place actuelle des commerces est très fréquentée mais repose sur une grande surface de parking couverte d'une pergola photovoltaïque. Les futurs aménagements pourraient s'orienter sur des espaces plus végétalisés et plus qualitatifs pour le confort des Braxois, où la place du piéton est mise en avant.

Sécuriser les lieux de traversée importants de la D119

De grands enjeux de sécurité apparaissent aux abords de la D119 qui constitue une réelle crainte au quotidien. La perméabilité piétonne de cet axe routier central est à prioriser, et permettrait également de créer davantage de liens entre les riverains situés de part et d'autre de cette départementale.

Mettre en valeur et conserver les bâtiments d'intérêts esthétiques

Différentes bâtisses représentent un intérêt esthétique de part leur architecture. Souvent composées de grands jardins arborés, elles participent à la constitution de l'image commune du village que souhaitent conserver les Braxois. Leur conservation est à prioriser dans le tissu urbain. Une propriété, actuellement en vente, pourrait également questionner la création d'un nouveau lien entre Brax et les Gravières depuis l'entrée Ouest du bourg.

Usages, sports et loisirs

Hors-mis les usages sportifs du gymnase, l'offre en usages extérieur est faible sur la commune. De plus, la seule aire de jeux existante est

Lotissement JARDIN
(2021-2023)



Intégrer les nouveaux quartiers dans la réflexion globale

actuellement condamnée pour non-conformité. Une réelle intention d'aménagement des espaces de loisirs est à apporter dans le centre bourg. La qualité des futurs aménagements ne doit pas s'appliquer qu'aux futurs projets en extension mais également intégrer les lieux de vie existants. La création d'une nouvelle aire de jeux en face du gymnase apparaît comme une nécessité, qui entre par ailleurs en cohérence avec le projet de la Plaine des Sports plus au Nord. Les connexions entre ces futurs espaces peuvent également être pensées comme des lieux de rencontre, des espaces végétalisés, ou l'appropriation ponctuelle de l'espace public par les riverains serait facilitée (exemple fête des voisins).

Synthèse:

Environ 25 personnes étaient présentes pour cette deuxième séance de concertation dans le cadre de l'Étude Urbaine menée sur Brax. Les participants ont permis d'aiguiller les orientations présentées dans ce premier travail du plan guide. L'idée de coupure verte a permis d'exprimer l'importance de conserver les ENAF dans la réflexion globale, en particulier sur les propositions alternatives permettant de limiter les impacts sur les parcelles des petits agriculteurs locaux. La crainte de la densification urbaine s'est discutée en travaillant sur la valorisation de la qualité des espaces publics existants et futurs. Le travail collectif effectué sur les futures connexions douces et liens inter-quartiers semble pertinent pour recréer de nouvelles zones de rencontre entre les habitants au sein de la commune.

Valoriser le lien entre la future maison des associations, la salle des fêtes, le gymnase et la future plaine des sports



Anticiper la densification urbaine aux abords des centralités existantes